



HAL
open science

Les risques liés à l'usage du téléphone portable et leur représentation médiatique : l'exemple de trois quotidiens français

Cécile Martha, Myriam Coulon, Marc Souville, Jean Griffet

► To cite this version:

Cécile Martha, Myriam Coulon, Marc Souville, Jean Griffet. Les risques liés à l'usage du téléphone portable et leur représentation médiatique : l'exemple de trois quotidiens français. Santé Publique, 2006, Vol. 18 (2), pp.275-288. 10.3917/spub.062.0275 . hal-04451463

HAL Id: hal-04451463

<https://hal.science/hal-04451463>

Submitted on 11 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les risques liés à l'usage du téléphone portable et leur représentation médiatique : l'exemple de trois quotidiens français

Cécile Martha, Myriam Coulon, Marc Souville, Jean Griffet

Dans Santé Publique 2006/2 (Vol. 18), pages 275 à 288

1. Introduction

Depuis la fin de l'année 1997 [2], le téléphone portable a envahi notre univers quotidien et concerne en 2004 plus de 65 % des Français. Si ce phénomène a profondément modifié les interactions sociales [22] et peut porter atteinte au lien social [8, 7, 3], il est surtout associé à des dangers réels ou supposés pour la santé. Les risques physiques liés à une utilisation conjointe à d'autres activités dangereuses comme la conduite automobile ont été mis en évidence par de nombreuses études [17, 12, 15, 11]. Ceux liés aux radiations électromagnétiques émises par les téléphones et les antennes-relais ont également fait l'objet de nombreux travaux [5, 6, 9, 18, 19, 20]. Ils font l'objet de la vigilance de l'Organisation Mondiale de la Santé [14], même si leur mise en évidence reste faible et controversée [4, 13].

Qu'elles proviennent de la science, des opérateurs de téléphonie mobile, des associations d'opposants nationales ou locales, ou encore des instances gouvernementales, les informations relatives aux risques physiques liés au téléphone portable alimentent l'imaginaire collectif à travers les supports médiatiques. Devant l'importance des débats occasionnés au sujet de ces risques, l'objectif de cette étude est d'analyser la manière dont les médias présentent les dangers du téléphone portable.

2. Méthodologie

Une analyse de contenu diachronique de la presse nationale est réalisée à partir des 120 articles portant sur les risques liés au téléphone portable diffusés dans trois quotidiens français : « Le Monde », « Le Figaro » et « Libération ». Ce choix de la presse quotidienne tient compte de la diversité idéologique. La fréquence de parution du corpus permet en outre de restituer de la manière la plus exhaustive possible la sensibilité des journalistes aux événements en matière de téléphonie mobile. Les parutions sont analysées à partir de l'année 1995, jusqu'au milieu de l'année 2002 qui marque un point culminant dans les controverses et les mobilisations locales autour du sujet des risques sanitaires liés au téléphone portable [2].

3. Résultats

Analyse descriptive

Les 120 articles collectés sont à peu près également répartis dans les trois journaux : 38 dans *Le Monde* et *Le Figaro*, et 44 dans *Libération*. Trois types de risques sont évoqués : les risques sanitaires liés aux ondes électromagnétiques ; les risques liés à son utilisation au cours de la conduite automobile et les risques « sociaux » (nuisances sonores et incivilité).

Le risque sanitaire lié aux émissions d'ondes électromagnétiques provenant des appareils téléphoniques portables et des antennes-relais est le plus abordé par les trois journaux (81 occurrences sur 120). Le risque associé à la conduite automobile figure en deuxième position (28 articles). Avec seulement onze articles recensés, les risques sociaux de nuisance sonore et d'incivilité apparaissent comme un thème mineur.

Analyse de contenu diachronique

L'évolution du nombre d'articles publiés dans la presse en fonction des trois catégories de risques identifiées est représentée dans la figure 1.

Le risque social

Le risque « social » se manifeste sous trois formes : le manque de savoir-vivre et de correction des usagers du téléphone portable ; le conflit engendré entre usagers et non-usagers ; les mesures de répression et/ou de prévention nécessaires.

Dès 1995, un article du Monde ^(M1) traite de la profanation des lieux de paix, des protestations des non-usagers, alors majoritaires. Ce désordre social engendre des interdictions et des mesures préventives : définition de zones interdites, comme les bibliothèques ou les compartiments « voyageur » dans les trains ^(F1), messages diffusés au cinéma pour éteindre son téléphone avant le film ^(F2). Outre des règles de savoir-vivre facilité par l'utilisation du renvoi d'appel, du mode vibreur, de la fonction « texto » ^(M2), le code de bonne conduite préconise de parler calmement et à voix basse ^(M3). En 2001, une association « anti-portable » propose des conseils pour limiter l'utilisation et déclare le 6 février, jour de la St-Gaston, journée mondiale sans téléphone portable ^(M4 ; F3).

Le risque lié à la double-tâche conduire-téléphoner

Les articles qui se réfèrent aux risques de téléphoner en conduisant s'appuient sur trois types de sources : les études scientifiques, les faits divers comme les accidents de la circulation dus à l'utilisation du téléphone portable, et les décisions politiques.

Fin 1995, un article du journal Le Monde (M5) présente l'enquête de l'INRETS (Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité) sur les effets de l'utilisation du téléphone au volant : temps de réaction augmenté, réduction de la vitesse, déviation de la trajectoire et fixation du regard droit devant. L'utilisation du kit « main libre » est préconisée. De 1997 à 1998 sont publiées des études qui montrent que l'usage du téléphone en voiture multiplie les risques d'accident par quatre (F4 ; M6 ; L1 ; M7 ; F5 ; L2).

En 2000, des articles traitent de la première campagne d'information de la sécurité routière « *La pause s'impose* », et associent aux messages de prévention des résultats scientifiques ou des messages de répression.

En 2001, Le Monde (M8) évoque une enquête selon laquelle 40 % des possesseurs de portable admettent utiliser plus ou moins fréquemment leur téléphone en conduisant.

14Au 1er semestre 2002, l'accent est porté sur la prévention et la sensibilisation aux dangers de téléphoner en conduisant (M9 ; F6). De nouvelles technologies mains libres « permettant de téléphoner au volant en toute sécurité », réconciliant ainsi sécurité routière et intérêt commercial, sont présentées (F7). Des articles plus critiques discutent la rigidité de l'article R.3-1 du code de la route.

Les risques liés aux ondes électromagnétiques

Les nombreux articles qui traitent du risque sanitaire associé aux ondes électromagnétiques alimentent trois positions :

Les doutes sur les effets sanitaires liés à l'usage du portable (absorption des ondes par le cerveau, tumeurs cérébrales...) ne sont pas levés par les résultats contradictoires de la recherche scientifique. Les articles invoquent des résultats scientifiques qui attestent le risque sanitaire, le rejettent, ou concluent à l'impossibilité de trancher dans « l'état actuel des connaissances » et insistent sur la nécessité de poursuivre les recherches.

Les industriels de la téléphonie cellulaire, forts de l'absence d'effets sanitaires démontrés, tentent de rassurer les usagers.

Les résultats scientifiques controversés conduisent les politiques à appliquer le principe de précaution, c'est-à-dire à prendre des mesures nécessaires et raisonnables pour faire face à des risques éventuels, même sans disposer des connaissances scientifiques nécessaires pour en établir l'existence .

Les risques individuels : l'utilisation du téléphone portable

Les premiers articles sur les risques sanitaires du téléphone portable apparaissent dans le journal Le Monde au cours de l'année 1996 (M10 ; M11). Ils évoquent des risques physiques potentiels (maux de tête, cancer du cerveau, brûlures, maladie d'Alzheimer...), les procès d'usagers contre les fabricants de l'industrie de la téléphonie aux États-Unis accusés d'être à l'origine de certains cancers, et les recherches scientifiques en cours. Les premiers résultats ne démontrent pas d'effets sanitaires mais laissent planer un doute en raison de leur manque de validité scientifique, et de la suspicion à l'égard de la recherche financée par l'industrie. Bien que les industriels affirment l'innocuité du téléphone portable, des effets biologiques démontrés (échauffement du cerveau) justifient des recherches complémentaires. Les experts recommandent l'utilisation d'une oreillette.

De 1997 à 1999, la majorité des articles parus font également état des controverses scientifiques : certaines études confirment (M12 ; L4) ou infirment (F10) des effets délétères, tels qu'une augmentation des tumeurs du cerveau (F9). D'autres, plus réservées (L3 ; M13 ; L5), appellent d'autres investigations et détaillent les raisons de la lenteur de la recherche : problèmes de faisabilité et de méthodologie, querelles entre chercheurs (M13).

Dans le doute scientifique, le Figaro interroge des chercheurs sur leur utilisation du portable dans la vie quotidienne (F11). Libération (L5) cite un reportage de l'émission « Envoyé spécial » où des scientifiques déclarent être censurés par l'industrie, ce qui entraîne une vive contestation des opérateurs (L6). Si certains journalistes parlent « *d'hypothèses alarmistes* », de « *fantasmes* » générés par « *l'emballement de l'actualité* » ou « *nourris par les journaux à sensation* » (F12), le sujet commence à préoccuper les pouvoirs publics (M13). Le conseil des ministres européens adopte les recommandations du comité de protection contre les radiations non ionisantes concernant les normes d'intensité et de fréquence (F13). En 2000, les articles rapportent toujours des résultats scientifiques controversés mais traitent davantage que les années précédentes des préoccupations des pouvoirs publics face à ce risque sanitaire potentiel et de l'adoption du « principe de précaution » (L7). Le rapport Stewart, travail d'experts britanniques rendu en mai 2000, conclut à l'absence de danger pour la population.

Faute de données définitives, il propose de limiter l'usage du téléphone portable des enfants (M14). Un article du Figaro (F14) critique le bien-fondé de l'application du principe de précaution et souligne la contradiction entre le constat scientifique de l'absence de risques et l'attente du grand public de mesures de précaution. Pour Libération (L8) au contraire, le principe de précaution permet de concilier les enjeux de santé publique avec les enjeux économiques. De leur côté, les fabricants multiplient les initiatives pour montrer leur préoccupation envers la santé des utilisateurs : contribution aux programmes de recherche, respect des normes internationales, information du public (L9).

Les thématiques abordées dans les articles de l'année 2001 (n = 11) se distinguent peu de celles de 2000. Les études scientifiques se succèdent, telles un « *roman-fleuve* » (F15). En matière de santé publique, le rapport Zmirou [26] confirme la nécessité, en l'absence de certitudes scientifiques, de réduire au maximum l'exposition du public par des « mesures d'évitement prudent » (M15). Ce rapport est l'objet de sept articles au cours du mois de janvier : l'usage par les jeunes enfants est déconseillé, comme le port de l'appareil à proximité des tissus sensibles (ventre pour les femmes enceintes, gonades pour les hommes), et l'utilisation d'une oreillette est encouragée. Pour le Figaro (F15), ces conseils de prudence et la notification sur l'emballage de la puissance d'ondes émises sont une façon, pour les hommes politiques, de dégager leur responsabilité. Un autre article traite de la position des opérateurs, leur choix d'informer leurs clients et de renoncer à des campagnes publicitaires ciblées sur les enfants pour éviter d'être la cible de recours en justice (M16).

Avec humour, un article de mars 2002 (L10) évoque le risque de troubles musculaires dans l'abus de SMS. La majorité des articles traite surtout des mesures publiques d'interdiction et de prévention. Un article du Figaro (F16) relate un fait divers survenu à Narbonne : s'appuyant sur le principe de précaution énoncé dans le rapport Zmirou [26], le maire de la ville a émis un décret qui interdit d'utiliser le téléphone portable dans les établissements scolaires. En matière de prévention, des dépliants à vocation pédagogique recommandent d'éviter de téléphoner en se déplaçant et de préserver les zones sensibles du corps (L11 ; M17). Mais l'intérêt du téléphone portable n'est-il pas de pouvoir être utilisé en se déplaçant ? Et les résultats scientifiques ne serviraient-ils qu'à couvrir la responsabilité des hommes politiques ? Telles sont les questions posées en juin 2002 (F17 ; F18), qui relayent les échanges du colloque du 30 mai du Collège de France sur les risques du téléphone portable. Il apparaît nécessaire d'informer clairement les usagers et de restaurer la confiance entre le

public, les opérateurs et les scientifiques, de repositionner le débat sur un terrain rationnel (F18) et d'appliquer le principe de précaution en attendant des résultats fiables.

Les risques collectifs : les ondes émises par les antennes-relais

Le risque relatif aux ondes des antennes-relais permet d'argumenter quatre positions :

La contestation et la lutte du public face à la prolifération des antennes-relais, et son exigence d'une réglementation, en l'absence d'études fiables sur les risques à long terme d'une exposition continue.

Si les études scientifiques sur les risques sanitaires à long terme des ondes des antennes-relais restent controversées, elles iraient plutôt dans le sens de leur innocuité, à la condition de respecter les mesures de périmètre de sécurité recommandées par l'Union Européenne (UE).

Face à la lenteur des études scientifiques et à la pression de l'opinion publique, les pouvoirs publics appliquent le principe de précaution et prévoient une carte d'implantation des antennes-relais en interdisant de les installer à proximité des écoles et des hôpitaux.

Pour les opérateurs, certaines de ces mesures de sécurité sont non seulement infondées mais dangereuses : la restriction du nombre d'antennes-relais, par exemple, conduit à augmenter la puissance d'émission des téléphones portables.

Les premiers articles sur les risques sanitaires liés aux antennes-relais paraissent au printemps 2000. Un article de Libération (L12) relate la constitution d'un comité de défense parisien contre la prolifération des antennes-relais dont les ondes pourraient interférer avec les organismes humains situés à proximité. En l'état actuel du savoir, les scientifiques penchent pour l'innocuité des rayonnements des antennes, à condition, bien sûr, de ne pas se tenir à moins de 2,50 mètres de l'antenne (la zone dite « de Frénel »). C'est ce que concluait le rapport Stewart (F14). Mais des études plus poussées s'imposent. Tandis que la France se conforme aux recommandations européennes, des pays comme l'Écosse, l'Italie ou la Suisse ont pris des mesures plus strictes au nom du principe de précaution, comme l'abaissement du seuil de sécurité (L8). Cet abaissement ne semble pas scientifiquement fondé et répond plus aux préoccupations du grand public qu'à la conclusion d'études (F14). En outre, l'exposition au rayonnement des antennes-relais est de moindre intensité que celle des rayonnements émis par le téléphone portable (L14). Pourtant, des procédures judiciaires sont initiées par des habitants parisiens contre les opérateurs, pour non respect du périmètre de sécurité (L13).

Suite aux protestations des usagers, les législateurs préparent une proposition de loi qui vise à préserver les écoles et les bâtiments sensibles (L14). En août 2000, des résultats préoccupants voient le jour : ils évoquent un rayonnement des antennes-relais de 10 à 20 fois supérieur aux chiffres communiqués par les opérateurs. S'en suivent une querelle d'experts et la contestation de ces relevés par France Telecom (L15 ; F19).

Au cours de l'année 2001, la position des protagonistes se radicalise. En janvier, un rapport recommande que « *les bâtiments sensibles (hôpitaux, crèches ou écoles) situés à moins de 100 mètres d'une station de base, en milieu urbain, ne soient pas atteints directement par le faisceau de l'antenne* » (M8). De leur côté, les opérateurs incitent les bailleurs des antennes-relais au respect des recommandations européennes (M16). Les associations de défense de l'environnement et des consommateurs continuent à lutter contre l'implantation des antennes (L16). Elles s'appuient sur la méconnaissance des conséquences sanitaires des émissions d'ondes continues. Parmi le peu d'enquêtes sur les populations vivant à proximité des antennes-relais, certaines observent une augmentation des migraines, des maux de tête et des céphalées (F20). Des décisions de justice donnent gain de cause aux usagers inquiets. Une proposition de loi suggère de définir des périmètres de protection excluant toute implantation d'antennes-relais à proximité des bâtiments sensibles et de donner aux collectivités locales la possibilité de refuser ces installations « *pour des motifs esthétiques, sanitaires ou environnementaux* » (F21). Ces mesures n'apparaissent pas justifiées aux yeux des scientifiques. La restriction des antennes-relais « *va à l'encontre d'une diminution de l'exposition moyenne du public car l'éloignement des stations de base des habitants conduit, pour maintenir la qualité de transmission, à une augmentation de la puissance d'émission des stations de base, exposant ainsi davantage les utilisateurs de mobiles* » (M19 ; F22). Les opérateurs contestent cette restriction (L17). En outre, les résultats de mesures réalisées par l'Agence Nationale des Fréquences (ANF) montrent que les niveaux d'exposition restent très inférieurs aux valeurs recommandées par l'UE, mais les associations de consommateurs réclament des normes plus sévères que celles de l'UE, comme c'est le cas en Suisse et en Italie (L17 ; F23).

Les neuf articles parus au 1er semestre 2002 n'apportent guère d'éléments nouveaux, si ce n'est l'information d'un décret paru au Journal Officiel le 5 mai, prévoyant l'obligation des opérateurs de surveiller le niveau d'exposition du public aux émissions des antennes-relais (L18). À la suite du colloque au Collège de France, *Le Figaro* publie trois articles le 1er juin. Ils rappellent que les études scientifiques, notamment celle de l'ANF, ont démontré l'absence

de dangers des ondes émises par les antennes-relais, et concluent que la polémique sur leurs effets biologiques « *est révélatrice du décalage croissant entre le risque réel d'une technologie nouvelle et la perception qu'en a le grand public* » : les antennes-relais suscitent plus de crainte que les téléphones portables qui engendrent pourtant une exposition plus forte aux ondes électromagnétiques. D'après le Pr. Zmirou [26], la raison de ce décalage de perception provient de leur usage : les antennes-relais sont dédiées à une utilisation collective, alors que le portable a une utilité privée, qui constitue un avantage direct (F24).

4. Discussion

Si l'importance du téléphone portable dans notre univers quotidien soulève des questions à propos du lien social, l'analyse de contenu révèle que les risques « sociaux » liés au téléphone portable sont peu mentionnés par la presse (voir figure 1). La presse quotidienne est davantage sensible aux risques relevant du domaine de la santé publique. Les risques sanitaires résultant de l'émission d'ondes électromagnétiques sur l'organisme humain sont plus fréquemment traités que ceux liés à la double tâche qui consiste à téléphoner en conduisant. L'irruption de tels débats publics pose la question de leur origine. Le rapport d'enquête de Borraz *et al.* [2] précise que le territoire français est déjà couvert de 10000 antennes, en plein déploiement depuis le début des années 1990, avant que n'émergent les premières mobilisations à partir de 1998. De même, l'augmentation de la sensibilité des journalistes sur ce thème ne transparaît qu'à partir de 1999 (voir figure 1). Il semblerait que les débats publics se soient enflammés malgré l'absence d'effets sanitaires avérés et reconnus officiellement. Ce décalage de perception entre experts scientifiques et grand public n'est pas nouveau : si le scientifique s'intéresse au versant objectif du risque, le grand public n'en aurait qu'un reflet déformé. Selon Andreas Teuber [23], et Jacques Theys [24], les individus sous-estiment les risques familiers qu'ils prennent volontairement, croyant les maîtriser. Mais ils surestiment les risques peu familiers, non choisis, qui leur semblent incontrôlables. Ainsi, téléphoner en conduisant n'effraie guère : les individus connaissent le risque et le minimisent, surtout lorsque la communication s'opère avec un kit mains libres [25]. Ils ont le sentiment de contrôler la situation, alors que la menace sanitaire liée aux ondes apparaît comme subie. Son effet n'est pas avéré et demeure encore, à l'heure actuelle, controversé [4, 13]. La nocivité n'est évaluable qu'à long terme et nul n'a la preuve d'être à l'abri de tumeurs cérébrales, qui n'apparaîtront peut-être que très longtemps après l'exposition. On sait que le cancer n'est pas une maladie socialement neutre : perçu comme incurable et mortel, il constitue un mal terrifiant dans la conscience collective [21]. Nous dirons avec Luhmann [10] que téléphoner

en conduisant est un *risque* (un danger librement accepté et individuellement évitable), tandis que l'exposition aux ondes électromagnétiques est un *péril* (à savoir un danger refusé et soustrait au contrôle individuel). Les individus sont en fait plus averses à l'*incertitude* qu'au *risque*. Les discours contradictoires et les querelles des chercheurs évoqués dans les articles conduisent à douter de la science. Aucun des experts interrogés par les médias n'est en mesure d'apporter une réponse définitive au problème de santé publique qui se pose. Le téléphone portable illustre la critique élaborée par Beck [1] : le savoir accumulé devient de plus en plus complexe, hypothétique, étroitement lié à des conventions méthodologiques indécidables. L'éthique professionnelle des scientifiques est en cause car les critères de scientificité impliquent des délais importants. Discordants, indécis et labiles, les discours scientifiques discréditent la science et alimentent les rumeurs. Pour extorquer une réponse tranchée aux experts, les journalistes interrogent leur comportement de citoyens : continuent-ils à utiliser leur téléphone portable ? Dans les médias, la noble incertitude du savant est rétrogradée au registre de l'opinion. De plus, quelques articles témoignent de la partialité des recherches financées par l'industrie. La science est alors perçue comme complice de l'industrie téléphonique, associée à ses enjeux économiques et incapable de produire un discours univoque. Par conséquent, les politiques appliquent le principe de précaution qui consiste à envisager le pire, et l'individu acquiert de l'autonomie, puisqu'il peut choisir parmi une multitude de résultats contradictoires relayés par les médias. Mais en raison des services inestimables qu'il rend et de l'image du mode de vie qu'il donne, les usagers du téléphone portable renoncent à s'en séparer.

Si le téléphone portable suscite moins de crainte que les antennes-relais, qui émettent pourtant moins d'ondes électromagnétiques, c'est sans doute parce que son usage est privé, contrôlable et produit un avantage direct, par opposition aux stations de base qui sont dédiées à un usage collectif, subies, et dont l'utilité n'est pas immédiatement perçue. On peut mettre son téléphone portable en mode veille, ne pas téléphoner ou avoir une utilisation prudente, et même choisir de ne pas en posséder, alors que les effets sanitaires potentiels des antennes-relais sont infligés aux non-utilisateurs, pour peu qu'ils vivent à proximité.

Dans le discours de la presse, le procédé de mise à distance du risque, effectué par les opérateurs et les fabricants, relativise la menace en la comparant à d'autres jugées plus probables, plus fréquentes, et d'une gravité similaire ou supérieure [16] : les risques sanitaires des ondes électromagnétiques émises par les antennes-relais seraient inférieurs à ceux des ondes émises par les téléphones portables, qui seraient eux-mêmes moindres que ceux générés

par les radios FM ou d'autres sources électromagnétiques [26]. Les risques sanitaires des champs électromagnétiques de radio fréquences sont comparés à ceux des lignes à haute tension qui ont soulevé des débats dans les années 60. Ce type de relativisation du risque est caractéristique du discours des industries qui, mises en cause par les médias, tentent de démontrer que le risque dont on les tient pour responsable est « acceptable ». L'argument comparatif semble le dernier recours qui permet de rendre « acceptable » un risque inévitable. Car comment pourrions-nous vivre aujourd'hui sans téléphone portable ?

Annexe

Références des articles de presse cités par ordre d'apparition

Le Monde (M)

- (M1) : 15/04/95 « *Allô, allô, le téléphone mobile s'est installé chez les Français* »
- (M2) : 17/11/96 « *Comment téléphoner partout sans déranger ni être dérangé* »
- (M3) : 28/06/02 « *Les téléphones portables divisent les usagers de la SNCF* »
- (M4) : 31/10/01 « *Le gadget ne fait pas le bonheur* »
- (M5) : 29/12/95 « *Téléphoner ou conduire, il faut choisir* »
- (M6) : 14/02/97 « *Une étude démontre que l'usage du téléphone portable au volant multiplie les risques d'accident* »
- (M7) : 27/01/98 « *Téléphone : usage du portable et accidents mortels aux États-Unis en 1996* »
- (M8) : 30/01/01 « *Téléphones portables : des scientifiques préconisent une utilisation prudente* »
- (M9) : 24/03/02 « *Téléphone : la sécurité routière a lancé une opération contre l'utilisation du téléphone portable en voiture* »
- (M10) : 11/09/96 « *Les ondes suspectes du téléphone mobile* »
- (M11) : 11/09/96 « *L'usage du téléphone mobile est-il dangereux pour la santé ?* »
- (M12) : 25/05/99 « *Les téléphones portables augmenteraient le risque de cancers* »
- (M13) : 10/03/99 « *Les téléphones portables sont-ils nocifs ?* »
- (M14) : 13/05/00 « *Faut-il interdire l'usage des portables aux enfants ?* »
- (M15) : 30/01/01 « *Téléphones portables : des scientifiques préconisent une utilisation prudente* »
- (M16) : 30/01/01 « *Les opérateurs commencent à informer timidement les consommateurs* »
- (M17) : 28/03/02 « *Huit pages de conseils pédagogiques mais restrictifs* »
- (M18) : 20/06/02 « *Les téléphones portables modifient les cellules* »
- (M19) : 10/10/01 « *Autoriser l'installation d'une antenne de téléphone mobile sur un immeuble* »

Le Figaro (F)

- (F1) : 14/10/99 « *Incorrigibles portables* »
- (F2) : 07/07/99 « *Le téléphone portable* »

- (F3) : 17/01/02 « *Allô ?* »
- (F4) : 13/02/97 « *Le téléphone fait des chauffards* »
- (F5) : 09/03/99 « *Coup de fil fatal* »
- (F6) : 05/04/02 « *Prévention automobile* »
- (F7) : 10/06/02 « *Mains libres ; le temps de réaction préservé* »
- (F8) : 10/06/02 « *Téléphone condamné, CB tolérée* »
- (F9) : 05/01/98 « *Tumeurs cérébrales et téléphone mobile* »
- (F10) : 27/03/99 « *Sous la pluie des champs magnétiques* »
- (F11) : 27/03/99 « *Des savants boycottent le téléphone cellulaire* »
- (F12) : 23/03/99 « *Faut-il jeter son portable ?* »
- (F13) : 27/03/99 « *Sous la pluie des champs magnétiques* »
- (F14) : 12/05/00 « *Du bon usage du principe de précaution* »
- (F15) : 17/01/01 « *Le téléphone portable innocenté* »
- (F16) : 16/03/02 « *Le maire de Narbonne met le portable au ban des écoles* »
- (F17) : 01/06/02 « *Téléphones portables : pas de risques avérés* »
- (F18) : 01/06/02 « *Portables : entre la frénésie et la peur* »
- (F19) : 30/08/00 « *Les rayonnements indésirables des relais* »
- (F20) : 14/02/01 « *Les antennes-relais en accusation* »
- (F21) : 30/05/01 « *Une antenne-relais de portable vaincue* »
- (F22) : 19/10/01 « *Bouygues Télécom veut rassurer les usagers* »
- (F23) : 21/12/01 « *Les antennes-relais sans danger pour la santé* »
- (F24) : 01/06/02 « *Les mobiles encore sous surveillance* »

Libération (L)

- (L1) : 04/11/97 « *Rendez-vous santé : conduire ou téléphoner ?* »
- (L2) : 12/10/99 « *Ivre et au téléphone, le chauffard tue un piéton* »
- (L3) : 07/10/97 « *Le téléphone portable inoffensif* »
- (L4) : 25/05/99 « *Le téléphone portable monte-il au cerveau ?* »
- (L5) : 21/10/99 « *Devine dans quel état je t'appelle* »
- (L6) : 22/10/99 « *Le cerveau est-il soluble dans le portable ?* »
- (L7) : 28/03/00 « *Inquiétudes sur les effets des ondes* »
- (L8) : 18/05/00 « *Les décideurs en terrain miné...* »
- (L9) : 18/05/00 « *Le message rassurant des fabricants* »
- (L10) : 04/03/02 « *L'abus de texto nuit à la santé* »
- :
- (L11) : 19/03/02 « *Le bon usage du portable en brochure* »
- :
- (L12) : 28/03/00 « *Antennes indésirables sur les toits de Paris. Les relais pour les portables se multiplient. Les habitants craignent pour leur santé* »
- :
- (L13) : 18/05/00 « *Les antennes relais suspectées* »
- :
- (L14) : 20/06/00 « *Mauvaises ondes à l'Assemblée* »
- :

- (L15) 30/08/00 « *Mobile : des ondes pénétrantes* »
:
- (L16) 14/02/01 « *Portable : les antennes relais décriées sur tous les toits* »
:
- (L17) 20/12/01 « *La France préservée des mauvaises ondes* »
:
- (L18) 07/05/02 « *Décret pour limiter l'exposition aux ondes des antennes-relais* »
: